

RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00488

Numéro SIREN : 451 615 231

Nom ou dénomination : 3 L GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 4930

3L GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 Euros
Siège Social : 13 rue de l'Europe, 41600 LAMOTTE BEUVRON
RCS BLOIS 451 615 231

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept et le trente juin à 11 heures

Les associés de la société 3L GROUP se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, sur convocation régulière du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX préside la séance, en sa qualité de Président.

Madame Blandine LUSSON, épouse DEFOUILHOUX est appelée comme scrutateur.

Monsieur Jean-Paul DEFOUILHOUX est appelé comme secrétaire.

Monsieur Jean-François ESMIEU, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents possèdent l'intégralité du capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation qui leur a été adressée ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2016;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le projet de texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- quitus au Président,
- affectation des résultats,
- approbation du rapport relatif aux conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- pouvoirs

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de **<2.088 Euros>**.

Elle approuve, également, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus, à Monsieur Nicolas DEFOUILHOX, es qualité de Président, de l'exécution de son mandat, pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à **<2088 Euros>**:

- au poste « **autres réserves** » qui s'élèvera, avant affectation, à :

68.430 Euros - <2.088 Euros> = 66.342 Euros

M

- au versement d'un dividende de **23.980 Euros** soit **2,18 Euros** pour chacune des 11.000 parts sociales composant le capital social.

Ce dividende sera mis en paiement, dans le délai légal, sachant que, pour sa partie éligible à l'abattement de 40%, en vertu de l'article 117 quater du Code général des Impôts, les dividendes et revenus assimilés perçus à compter de 2013 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu et que, en vertu de l'article 242 quater du même code, les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement des revenus ne dépasse pas un certain seuil peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, selon les modalités et les délais prévus par ce même article.

Ces opérations étant réalisées, le poste « **autres réserves** » s'élèvera, désormais, après affectation, à :

68.430 Euros - <2.088 Euros> - 23.980 Euros = 42.362 Euros

Nous vous rappelons en outre, que les dividendes suivants ont été réglés, au titre des trois derniers exercices :

- 2013 : 40.040 Euros, éligibles en totalité à l'abattement
- 2014 : néant
- 2015 : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

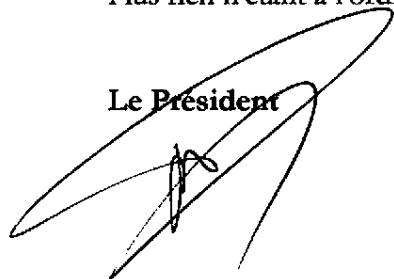
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour procéder à toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

Le Président



Le secrétaire



Le scrutateur



3L GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 Euros
Siège Social : 13 rue de l'Europe, 41600 LAMOTTE BEUVRON
RCS BLOIS 451 615 231

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017
--

Mesdames,

Nous vous avons convoquées en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la société, au cours de l'exercice écoulé et de nos perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

**I- ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2016**

Le chiffre d'affaires réalisé, au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, s'est élevé à **612.226 Euros**, en recul par rapport à celui enregistré en 2015, en raison, principalement, de la perte d'un contrat avec une société de transport.

Le montant des charges d'exploitation ressort à **611.983 Euros**.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, nous enregistrons une perte de **<2.088 Euros>**.

I-1 Activités de recherche et de développement

Néant.

II- PERSPECTIVES D'AVENIR

Maintien des résultats à un niveau, au moins équivalent à ceux enregistrés au cours de l'exercice 2016.

II-1-Evénement(s) important(s) intervenu(s) depuis la date de la clôture de l'exercice

Néant.

3

III- REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues, en application des articles 233-7 et 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

Mesdames Blandine LUSSON et Tiphaine LUSSON possèdent chacune 50 % du capital social de notre société et des droits de vote, dans la même proportion.

IV- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 99,56% de la société GARAGE LEBRUN.

V- AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir une perte de **<2.088 Euros>**.

Le compte de résultats se répartissant comme suit :

- produits d'exploitation	612.248 Euros
- produits financiers	0 Euro
- produits exceptionnels	1.462 Euros
Total des produits	613.709 Euros
- charges d'exploitation	611.983 Euros
- charges financières	1.933 Euros
- charges exceptionnelles	1.881 Euros
Total des charges	615.797 Euros

Nous vous proposons d'affecter cette perte de la façon suivante :

- au poste « **autres réserves** » qui s'élèverait, avant affectation, à :

$$68.430 \text{ Euros} - <2.088 \text{ Euros}> = 66.342 \text{ Euros}$$

- au versement d'un dividende de **23.980 Euros** soit **2,18 Euros** pour chacune des 11.000 parts sociales composant le capital social.

Ce dividende sera mis en paiement, dans le délai légal, sachant que, pour sa partie éligible à l'abattement de 40%, en vertu de l'article 117 quater du Code général des Impôts, les dividendes et revenus assimilés perçus à compter de 2013 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu et que, en vertu de l'article 242 quater du même code, les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement des revenus ne dépasse pas un certain seuil peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, selon les modalités et les délais prévus par ce même article.

Ces opérations étant réalisées, le poste « **autres réserves** » s'élèvera, désormais, après affectation, à :

$$68.430 \text{ Euros} - <2.088 \text{ Euros}> - 23.980 \text{ Euros} = 42.362 \text{ Euros}$$

Nous vous rappelons en outre, que les dividendes suivants ont été réglés, au titre des trois derniers exercices :

- 2013 : 40.040 Euros, éligibles en totalité à l'abatement
- 2014 : néant
- 2015 : néant

Vous aurez, par ailleurs, à donner quitus à Monsieur Nicolas DEFOUILHOX pour sa gestion, en qualité de Président.

V-1- Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que notre société a engagé, au titre des dépenses et/ou charges visées à l'article 34-9 du Code Général des Impôts, au cours de l'exercice écoulé, la somme de **23.175 Euros**.

VI- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE

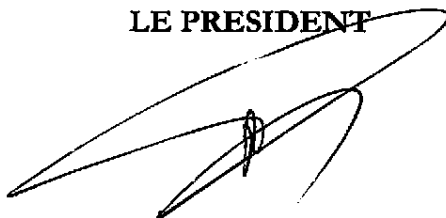
Nous vous demandons, également, d'approuver le rapport relatif aux conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce, établi par le Commissaire aux Comptes.

VII- DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES

dettes fournisseurs non échues	19 955.09
à 30 jours	7361.07
de 30 à 60 jours	5090.67
à 60 jours et plus	164 974.17
Dettes Fournisseurs Echues	177 425.91
Fournisseurs factures non parvenues	5597.02
Fournisseurs retenue de garantie	

Nous vous invitons maintenant à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

LE PRESIDENT





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3L GROUP	13 AVENUE DE L EUROPE
SIRET 4 5 1 6 1 5 2 3 1 0 0 0 4 5	41600 LAMOTTE BEUVRON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HOUDART AUDIT & CONSEIL 11 BIS PLACE DE LA NATION 75011 PARIS Tél: 01.43.61.69.10	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 27/03/2017 Lieu LAMOTTE BEUVRON
	Qualité et nom du signataire: GERANT
Tél:	Signature

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1997
2	1998
3	1999
4	2000
5	2001
6	2002
7	2003
8	2004
9	2005
10	2006
11	2007
12	2008
13	2009
14	2010
15	2011
16	2012
17	2013
18	2014
19	2015
20	2016
21	2017
22	2018
23	2019
24	2020
25	2021
26	2022
27	2023
28	2024
29	2025
30	2026
31	2027
32	2028
33	2029
34	2030
35	2031
36	2032
37	2033
38	2034
39	2035
40	2036
41	2037
42	2038
43	2039
44	2040
45	2041
46	2042
47	2043
48	2044
49	2045
50	2046
51	2047
52	2048
53	2049
54	2050
55	2051
56	2052
57	2053
58	2054
59	2055
60	2056
61	2057
62	2058
63	2059
64	2060
65	2061
66	2062
67	2063
68	2064
69	2065
70	2066
71	2067
72	2068
73	2069
74	2070
75	2071
76	2072
77	2073
78	2074
79	2075
80	2076
81	2077
82	2078
83	2079
84	2080
85	2081
86	2082
87	2083
88	2084
89	2085
90	2086
91	2087
92	2088
93	2089
94	2090
95	2091
96	2092
97	2093
98	2094
99	2095
100	2096
101	2097
102	2098
103	2099
104	2100
105	2101
106	2102
107	2103
108	2104
109	2105
110	2106
111	2107
112	2108
113	2109
114	2110
115	2111
116	2112
117	2113
118	2114
119	2115
120	2116
121	2117
122	2118
123	2119
124	2120
125	2121
126	2122
127	2123
128	2124
129	2125
130	2126
131	2127
132	2128
133	2129
134	2130
135	2131
136	2132
137	2133
138	2134
139	2135
140	2136
141	2137
142	2138
143	2139
144	2140
145	2141
146	2142
147	2143
148	2144
149	2145
150	2146
151	2147
152	2148
153	2149
154	2150
155	2151
156	2152
157	2153
158	2154
159	2155
1	

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--	--	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

22 RUE EMILE LECONTE 45140 INGRE

1 CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 3L GROUP

du 01/01/2016

Adresse 13 AVENUE DE L'EUROPE 41600 LAMOTTE BEUVRON

au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice ①			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	GRELIER THIERRY RESPONSABLE ATELIER				2 AVENUE DES GENETS 41600 NOUAN LE FUZELIER			
2	DEFOUILHOX NICOLAS PRESIDENT				68 RUE DE LA GROUE 45380 CHAINGY			
3	DAULON JEROME MECANICIEN DEPANNEUR				11 RUE GEORGES GENEVIER 41300 SALBRIS			
4	JOURDAIN ROMUALD CHAUFFEUR POIDS LOURDS + 19 TO				5 IMPASSE DES CERISIERS 45550 ST DENIS DE L HOTEL			
5	SZCZEPANIAK JULIEN ASSISTANT DIRECTION				22 RUE THEODULF 45750 ST PRYVE ST MESMIN			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	39 902			39 902				39 902
2	37 200			37 200				37 200
3	34 395			34 395				34 395
4	29 236			29 236				29 236
5	27 150			27 150				27 150
6								
7								
8								
9								
10								
**	167 882			167 882				167 882

*** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 640
Total	1 640

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	169 522	- de l'exercice 2016 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪	132 766	- de l'exercice précédent ⑫	(10 990
Nom et qualité du signataire		A LAMOTTE BEUVRON le 27/03/2017	
GERANT		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 13 AVENUE DE L EUROPE		41600 LAMOTTE BEUVRON	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 45161523100045		Néant ☐	
		Exercice N clos le 13 11 22 01 6	
		N-1 13 11 22 01 5	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobiliisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS informatifs

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :110.000.....)	DA	110 000	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	68 430	91 257
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 088)	(22 827)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	187 342	189 430
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 917	30 299
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	31 683	31 683
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	205 317	190 845
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 140	79 214
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 845	1 062
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	404 901	333 103
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	592 243	522 533
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	374 901	303 103
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	31 246	17 941

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	24 237	FB		FC	24 237	1 393	
	Production vendue	FD	845	FE		FF	845	606	
			services*		FG		580 347	FH	6 797
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		605 429	FK	6 797	FL	612 226	700 608
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	22	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	612 248	700 621
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 888	4 126	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	283 942	406 172	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 349	15 649	
	Salaires et traitements*					FY	207 178	207 922	
	Charges sociales (10)					FZ	76 984	71 391	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	16 607	13 693	
			- dotations aux provisions			GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	34	183	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	611 983	719 136
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	265	(18 515)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 933	1 467	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 933	1 467
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 933)	(1 467)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 668)	(19 981)	

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 462	736		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 462	736		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 881	3 582		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 881	3 582		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(420)	(2 846)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	613 709	701 357		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	615 797	724 185		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(2 088)	(22 827)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	139 937	128 497		
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	DIVERS REGUL										1 417		1 462	
	AMENDES										464			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

^v Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	15 109	KT		KU	1 232
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	62 931	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	19 302	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 585	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	106 927	LO		LP	1 232
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	299 400	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	299 400	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	406 327	ØH		ØJ	1 232	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		à poste 1		à poste 2		3		4		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	16 341	ML	16 341
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	62 931	MO	62 931
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	19 302	MR	19 302
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	9 585	MU	9 585
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	108 159	NI	108 159
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IO		ØX		ØY	299 400	ØZ	299 400	
	Autres titres immobilisés	11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		13		NJ		NK	299 400	2H	299 400
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	407 559	ØM	407 559	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 902	QA	2 962	QB		QC	4 864
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 362	QE	7 393	QF		QG	15 755
	Matériel de transport	QH	9 226	QI	4 387	QJ		QK	13 613
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 166	QM	1 865	QN		QO	6 031
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	23 655	QV	16 607	QW		QX	40 263
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	23 655	OP	16 607	OQ		OR	40 263

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6						
TOTAL I																				
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
TOTAL II																				
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6						
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4						
	Inst gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7						
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3						
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO						
TOTAL IV																				
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV						
Total général non venant de la provision (NP + NQ + NR)		NW					Total général non venant de la provision (NS + NT + NU)				NY					Total général non venant de la provision (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	191 935		191 935						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 571		9 571					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 096		1 096					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 839		2 839						
	Charges constatées d'avance	VS	12 264		12 264						
	TOTAUX		VT	219 204	VU	219 204	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	31 246		31 246						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	5 671		5 671						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	30 000				30 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	205 317		205 317						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 599		33 599						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 882		43 882						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 085		28 085						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 573		3 573						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 683		1 683						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 845		21 845						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	404 901	VZ	374 901		30 000				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	178	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 866	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés										WA		
			de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		19 426		WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		3 749		XE	23 175	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	464	
	Amendes et pénalités		WJ		464		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												Y7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8		
			- imposées au taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
TOTAL I												WR	23 639		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WS	2 088
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
			- imposées aux taux de 0 %										WH		
			- imposées aux taux de 19 %										WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A		XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :															
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *												XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexties	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	L5			XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	9 571	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
TOTAL II												XH	11 659		
III. RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		11 980						XJ			
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	11 980		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		0						XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	17 310
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	11 980
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	5 330
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 330

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	26 298
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUALITE DES INFORMATIONS

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(22 827)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	OF	(22 827)		Autres répartitions	ZF	(22 827)				
					Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(22 827)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice									XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT			273				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	35 914		148 397				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	11 075		10 132				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	236 952		247 369				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	283 942		406 172				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	907		2 123				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	11 442		13 526				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	12 349		15 649				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	107 791		146 688				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	51 632		91 762				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB	196 724						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)			YP	6		7				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'am. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(A)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(B)	(ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUP

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
❶		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3L GROUP</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 3L GROUPNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01012016et clos le : 31122016Durée en nombre de mois 1 2**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	24 237
Production vendue - Biens	OB	845
Production vendue - Services	OC	587 144
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	22
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	612 248

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	14 888
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	108 090
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	34
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	123 012

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	489 235
-----------------------------	-------------------	----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	489 235
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous
et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	612 226	
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016	
Date de cessation			HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 5 1 6 1 5 2 3 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3L GROUP

ADRESSE (voie) 13 AVENUE DE L EUROPE

CODE POSTAL 41600

VILLE

LAMOTTE BEUVRON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

11 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LUSSON

Prénom(s)

TIPHAINE

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

5 500

Naissance :

Date

180384

N° Département

16

Commune

COGNAC

Pays

Adresse :

N°

90

Voie

PROMENADE DE RECOLE

Code postal

49100

Commune

ANGERS

Pays

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LUSSON

Prénom(s)

BLANDINE

Nom marital

DEFOUILHOUX

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

5 500

Naissance :

Date

270579

N° Département

63

Commune

RIOM

Pays

Adresse :

N°

68

Voie

RUE DE LA GROUE

Code postal

45380

Commune

CHAINGY

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 58 du L. n° 111 du C. G. L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 5 1 6 1 5 2 3 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3L GROUP

ADRESSE (voie)

13 AVENUE DE L EUROPE

CODE POSTAL

41600

VILLE

LAMOTTE BEUVRON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

5499

Dénomination

GARAGE LEBRUN

N° SIREN (si société établie en France)

4 0 1 9 8 8 2 3 3

% de détention

99.56

Adresse :

N°

22

Voie

RUE EMILE LECONTE

Code postal

45140

Commune

INGRE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

3 L GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 euros

Siège Social : 13 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE BEUVRON

RCS BLOIS 451 615 231

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A L'ASSEMBLEE GENERALE

STATUANT SUR LES COMPTES DE

L'EXERCICE DU 01-01-2016 AU 31-12-2016

J.F. ESMIEU

INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS
32, AVENUE JEHAN DE BRIE - 77120 COULOMMIERS

☎ 01.64.03.04.23

FAX 01.64.03.44.06

3 L GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

**Siège social : 13 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE BEUVRON -**

R.C.S. BLOIS 451 615 231

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
DU 01/01/2016 AU 31/12/2016***

JEAN FRANCOIS ESMIEU

inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jehan de Bré - 77120 COULOMMIERS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS 3 L GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.



① OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JEAN FRANCOIS ESMIEU

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jehan de Brie - 77120 COULOMMIERS

② JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; j'ai procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et ai vérifié par sondages, sa correcte application.

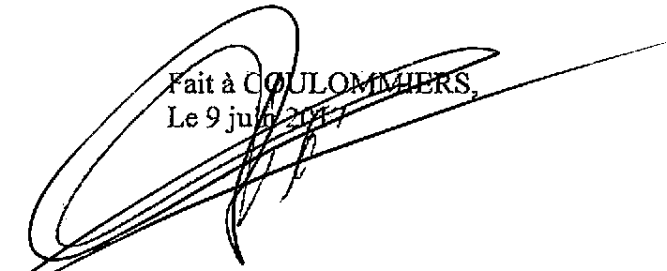
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

③ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COULOMMIERS,
Le 9 juillet 2017



Jean François ESMIEU

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT.

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS.

JEAN FRANCOIS ESMIEU

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jehan de Brie - 77120 COULOMMIERS